

# Accord du 25 juin 2024 relatif à la protection sociale complémentaire en matière de garanties prévoyance « incapacité - invalidité - décès » dans les services du Premier ministre, les établissements et les autorités indépendantes rattachés budgétairement

Séquestration et privation de liberté en contexte sectaire

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	02/08/2024
Juridiction / Nature	ACCORD_FONCTION_PUBLIQUE
NOR / Numéro	PRMG24203030
URL Légifrance	<a href="https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000050064886">https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000050064886</a>

## RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] secrétaire générale Pour le président de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique : GUILLAUME BLANCHOT, directeur général La Contrôleure générale des lieux de privation de liberté [...]

[...] contrôle des techniques de renseignement ; - Commission du secret de la défense nationale ; - Commission pour l'indemnisation des victimes des essais nucléaires ; - Contrôleur général des lieux de privation de liberté [...]

## RÉFÉRENCE

ACCORD\_FONCTION\_PUBLIQUE PRMG24203030 du 2 août 2024, « Accord du 25 juin 2024 relatif à la protection sociale complémentaire en matière de garanties prévoyance « incapacité - invalidité - décès » dans les services du Premier ministre, les établissements et les autorités indépendantes rattachés budgétairement ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000050064886> (consulté le 21 juin 2026).